



Monsieur Ludovic COURBE
Secrétaire du syndicat CGT
FPT Bourbon-Lancy

à

Monsieur Giovanni BRUNETTI
Directeur de L'Etablissement FPT
Avenue Puzenat
71 140 Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy, mardi 7 février 2012

Objet : Accord national interprofessionnel APLD, nouvelle formule.

Monsieur,

Suite à la signature entre syndicats et patronat, le 6 février 2012, d'un accord national interprofessionnel qui prévoit une simplification de l'activité partielle de longue durée (APLD), le syndicat CGT demande l'application de cet accord à compter du 1^{er} janvier 2012.

Nous vous rappelons que ce nouveau dispositif mentionne le versement à 75 % de la rémunération brute aux salariés pendant le chômage partiel.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le syndicat CGT
Le secrétaire
Ludovic COURBE

Copie : M. Pietro ZANINI, Directeur des Ressources Humaines
Mme Murielle MIRANDA, Responsable Administration du Personnel
Mme Angèle CILIONE-AUTIER, Inspecteur du Travail